

Comité technique spécial DRAAF-DRIAAF-DAAF (13 juin 2019)

Le comité technique spécial des services déconcentrés du ministère de l'Agriculture, compétent pour les DRAAF, la DRIAAF et les DAAF (CTS-SD) s'est réuni le 13 juin 2019 sous la présidence de la secrétaire générale, Sophie Delaporte. La CFDT était représentée par Gisèle Bauland, Jacques Moinard et Géraldine Ruscassier.

Au cours de cette instance, la CFDT a fait une déclaration liminaire, reproduite ci-dessous, avec les réponses et informations apportées par l'administration lors de ce comité.

« Madame la secrétaire générale,

L'ordre du jour de ce comité technique des DRAAF prévoit d'aborder le bilan de la mise en œuvre de la réforme régionale de 2016. Ce bilan, que la CFDT demande avec insistance depuis deux ans au sein de cette instance mais également en CTM, sera, nous l'espérons, à la hauteur de nos attentes.

Mais nous n'avons reçu aucun document en amont de ce CT et ne savons pas non plus par qui et comment a été réalisé ce bilan. Pour un sujet de cette importance, c'est particulièrement surprenant, voire inquiétant. »

Le chef du service de la modernisation, Olivier Denais, rappelle les principales étapes de cette réforme, définie en 2015 et mise en place au 1^{er} janvier 2016, avec le passage de 22 à 13 régions. Depuis le premier bilan fait en octobre 2017, pas d'évolution notable. Le nombre de services, passé de 53 à 51, n'a pas évolué depuis fin 2017 ; seule une tendance à la diminution du nombre de pôles, de plus en plus mono-sites, est observée, même si la notion de pôle n'est pas

toujours bien définie. Le Fonds de modernisation a apporté un soutien en terme d'accompagnement pour toutes les DRAAF (formations, appui management, accompagnement des services, mise en réseau...). D'un point de vue qualitatif, le fonctionnement en multi-sites reste complexe, particulièrement en DRAAF XXL (grandes distances, nombre de départements à animer). De nouvelles organisations sont en réflexion, en Normandie et en Hauts-de-France notamment, dans la perspective du Brexit. Au niveau des agents, 300 ont été amenés à changer de poste (20 à 35% des effectifs selon les DRAAF). Trente agents ont réalisé une mobilité géographique pour suivre leur poste, 191 ont bénéficié de la PARRE et 7 de l'indemnité de départ volontaire (IDV). Il reste très peu de cas d'agents qui n'ont toujours pas trouvé de solution.

Le représentant du RAPS, Yves Royer, rappelle la mobilisation des Igaps auprès des agents pour leur trouver un poste, en lien avec le SRH et les responsables de programme (Rprog). Après 3 ans, il ne constate que de rares échecs dans le cas de mobilités fonctionnelles avec retour de l'agent vers son métier d'origine ; les équipes sur le terrain ont fait preuve d'une grande plasticité. Selon lui, les cadres ont payé le prix fort avec un élargissement des périmètres, diriger une équipe sur deux ou trois sites nécessite des compétences et reste difficile à gérer ; ce problème n'est toujours pas maîtrisé. Mais, selon lui, la réforme est maintenant digérée.

La CFDT s'élève contre cette affirmation... Ce n'est pas une digestion, mais plutôt une résignation ! En outre, ce bilan est très loin de ce que l'on est en droit d'attendre ! La CFDT rappelle sa demande formulée à plusieurs reprises auprès de la précédente secrétaire générale, à savoir un diagnostic approfondi des DRAAF fusionnées, cette mission pouvant être confiée au CGAER avec l'appui du Raps.

La secrétaire générale retient l'idée de missionner le CGAER

afin de réaliser un bilan approfondi dans toutes ces dimensions (organisation, conditions d'exercice des métiers, évolution des agents, conditions de travail au quotidien...).

La CFDT s'en félicite, elle n'y croyait plus !

« Alors que de nouvelles réformes se profilent dans le cadre d'Action publique 2022, nous constatons au quotidien que la fusion des DRAAF est encore loin d'être digérée.

La fusion a placé les agents sous une extrême tension. Le sentiment d'impuissance face à la dégradation des moyens humains pour assurer les missions, avec des surcharges de travail accentuées par des temps de déplacements qui explosent, reste très prégnant.

Le télétravail peine à décoller dans les DRAAF ; nous le regrettons car il s'agit d'une des pistes permettant d'alléger les déplacements.

Si nous ne remettons pas en cause le choix du multi-sites, il est indispensable de repenser nos missions et la façon de les exercer. Les contraintes de déplacement ne sont pas soutenables dans le temps. L'amélioration des outils de gestion des données et de communication est certes indispensable pour apporter des solutions, mais ne suffira pas. »

La secrétaire générale indique que, concernant les déplacements impliquant de larges amplitudes horaires de travail, des réflexions sont en cours et qu'un groupe de travail est prévu pour cet automne. Le MAA a comparé les situations entre ministères et plusieurs solutions réglementaires et logistiques qui sont à l'étude seront proposées dans le cadre de ce groupe de travail.

Elle annonce que le baromètre social fera prochainement l'objet d'une deuxième édition et la distinction entre DRAAF fusionnées et non fusionnées sera maintenue.

Concernant le télétravail, Philippe Mérillon informe le

comité qu'une enquête vient d'être lancée, avec des résultats attendus fin juin. Le bilan sera présenté au prochain CTS-SD ainsi qu'au comité technique ministériel (CTM).

« La CFDT a mis en garde le gouvernement contre des réformes synonymes de reculs, voire de démantèlement, et a toujours mis en avant la nécessité d'un vrai débat sur les besoins et missions de service public, préalable à toute décision, avec la nécessité d'un réel dialogue social... Nous sommes loin du compte à ce jour, et la logique budgétaire reste à l'évidence le principal moteur des nouvelles réformes concernant l'organisation territoriale de l'État. »

Pour la secrétaire générale, les missions du MAA ne seront pas impactées par les réformes en cours, contrairement à d'autres ministères. Cette stabilité des missions lui semble être un facteur de sens pour les agents.

Elle annonce la publication, ce 13 juin, de la circulaire relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État. Cette circulaire précise les mutualisations en matière budgétaire ainsi que la mise en place, au cours du premier semestre 2020, des secrétariats généraux communs de département (SGC), en charge de l'ensemble des fonctions support. Les DRAAF ne sont pas concernées. Cependant, dans les chefs-lieux de région, lorsque les DDI sont sur le même site que les DRAAF, des mises en commun sont possibles. Concernant l'Outre-mer, la Corse et l'Île-de-France, des instructions spécifiques sont attendues. Pour la Guyane, le MAA a obtenu que tous les services de la DAAF soient intégrés dans une seule direction : la direction générale des Territoires et de la Mer (DGTM) ; l'organisation choisie pour la Guyane n'a pas vocation à être généralisée. En Corse, la DRAAF est maintenue, mais il est nécessaire de trouver une meilleure coordination entre le niveau départemental et régional, notamment sur les enjeux PAC.

« Pour la CFDT, après la fusion des BOP 307 et 333 en un BOP 354 relevant strictement du ministère de l'Intérieur, et la fusion des SG de DDI avec ceux des préfectures, les DRAAF semblent être la prochaine étape de la « préfectoralisation » des services déconcentrés de l'État. Les moyens des DRAAF sont déjà de fait intégrés à ce nouveau BOP 354. Ces nouvelles réorganisations au niveau territorial, toujours dévoilées une fois les décisions prises, sans aucune concertation préalable, sont pourtant loin d'être sans conséquences pour les agents exerçant en services déconcentrés ! Lors de ce comité technique, nous souhaitons donc que soit apportée la vision du MAA pour ses services déconcentrés... si tant est que notre ministère soit en capacité de peser sur les arbitrages qui seront rendus par le Premier ministre. »

La secrétaire générale souhaite rappeler le rôle interministériel du préfet qui est le représentant de l'État en département, selon le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004. En outre, le [Grand débat](#) a fait apparaître la nécessité d'une plus grande proximité avec les territoires. La réorganisation en cours a pour but de rationaliser ces moyens avec une vision plus fine des territoires. Le MAA a toujours eu une gestion proche des préfets, notamment à l'occasion des crises sanitaires. L'interministérialité est plus difficile au niveau de l'administration centrale, où chacun défend son pré carré.

Pour le MAA, les fonctions support métiers (BOP 206) n'ont pas vocation à rejoindre le SGC. Le ministère demande également le maintien d'un cabinet (1 à 2 personnes) auprès des directeurs de DDI afin d'assurer l'interface avec le SGC. Les agents seront placés en PNA sur le programme 354 et une charte de gestion sera rédigée.

« Pour les agents, qui perdent le sens de leurs missions au fil des réformes qui s'enchaînent depuis plus de 10 ans, il n'est pas envisageable qu'en plus leurs conditions de travail

se dégradent davantage. Vous le savez, Madame la secrétaire générale, notamment au travers de vos visites entamées dans les structures depuis ce début d'année, les agents attendent davantage de sens et une réelle amélioration de leurs conditions de vie au travail.

Concernant l'adéquation moyens-missions :

La CFDT reste très préoccupée par les situations particulièrement tendues au niveau des fonctions support en DRAAF fusionnées. Les coups de rabet successifs sur le BOP 215 pèsent lourdement sur le fonctionnement des directions régionales, avec des équipes sous tension, parfois à la limite de la rupture. Et nous craignons fort qu'à l'issue des 3 ans prévus pour la stabilisation des organigrammes dans les DRAAF fusionnées, nous n'entamions une véritable cure d'amaigrissement en ETP pour atteindre les objectifs d'économie prévus par cette réforme. Les premiers signes sont déjà visibles au travers des postes qui ne seront pas ouverts à la mobilité d'automne.

Les DRAAF ne cachent plus leur inquiétude face aux difficultés qui s'annoncent pour accomplir leurs missions de service public, envisageant même d'en abandonner certaines. Si au cours de ces 3 dernières années, des dépassements de DO ont été accordés pour maintenir les missions dévolues aux DRAAF, qu'en sera-t-il pour le dialogue de gestion 2020 ? »

La secrétaire générale reconnaît qu'il ne faut pas s'attendre à des effectifs en croissance. Cependant, les services de proximité sont mis en avant par le gouvernement et si le niveau central doit se réorganiser, le niveau régional n'est pas remis en cause.

« Outre les fonctions support, quelles sont les missions qui seront les plus touchées par la pression toujours plus forte sur les DO des DRAAF ? Si les missions de contrôles ne semblent pas remises en cause, nous craignons beaucoup pour

les missions non réglementaires, (Ecophyto, plan alimentation, plans filières...) qui sont pourtant au cœur des politiques publiques portées par le MAA. »

Pour le secrétaire général adjoint, Philippe Mérillon, il n'y a aucune volonté du ministère de supprimer des missions et il se bat pour préserver ses capacités pour les réaliser. Il faut trouver toutes les solutions pour faire des économies (mutualisation, par exemple), trouver de nouvelles marges de manœuvre. Si certaines missions devaient être abandonnées, les moyens du MAA (PLF) seraient encore plus réduits.

« Concernant le devenir de certaines missions :

Nous attendons toujours les décisions concernant les missions Feader en DRAAF, suite au transfert de l'autorité de gestion aux conseils régionaux. S'agissant de la programmation 2014-2020, nous sommes toujours en attente d'un plan d'action métier, issu du Retex PAC, et de l'installation d'un réseau de référents. »

Pour la secrétaire générale, il s'agit de sécuriser les paiements. Un travail approfondi a été réalisé dans le cadre du « plan de performance PAC » afin de préciser le rôle de chacun et l'articulation entre DGPE, ASP, DDT et DRAAF. Il ne s'agit pas de mettre les SEA sous la coupe de l'ASP. La DGPE en profite pour annoncer la réunion prochaine d'un groupe de travail PAC au format des groupes de travail « Retex-PAC »

« Enfin, la réorganisation complète de la mission examens est actuellement un nouveau sujet d'inquiétude, avec un manque de communication et de concertation avec les agents des SRFD. Cette évolution, si elle peut avoir du sens, doit être conduite dans la plus grande transparence et anticiper les impacts qui seront importants pour les DRAAF et leurs agents.

»

Sophie Delaporte indique que le projet Mirex (mission inter-régionale examens) sera examiné au comité technique de l'enseignement agricole (CTEA). Il est en cours d'arbitrage au niveau du cabinet. Elle ne souhaite pas aborder ce sujet lors ce comité technique.

Les organisations syndicales s'étonnent de l'absence de la DGER à ce comité technique alors que ce sujet semble très avancé et que des postes en DRAAF sont déjà fléchés pour cette nouvelle organisation.

Devant le refus de la secrétaire générale d'aborder ce point, l'ensemble des représentants siégeant à ce CTSD font valoir l'article 2 du règlement intérieur pour demander la [convocation rapide d'un nouveau comité technique](#) afin débattre de ce projet.

Pour la CFDT, la mise en place des Mirex, prévue pour la rentrée 2020, va entraîner des pertes importantes de postes pour certaines DRAAF. L'absence de communication sur cette nouvelle organisation génère de fortes inquiétudes pour les agents des SRFD : quelles modalités d'information et d'accompagnement prévues pour les agents ? Une étude d'impact a-t-elle été réalisée ?

Autres points abordés au cours de ce CTSD

- **Plan de transformation ministériel**

Selon le secrétaire général adjoint, contrairement à d'autres ministères, le [plan de transformation ministériel du MAA](#), validé fin 2018 n'a pas été modifié et a même été conforté suite au Grand débat. Les seuls points qui évoluent concernent l'organisation de l'administration centrale et les orientations de la PAC sur le Feader. Un point d'étape régulier sur l'avancée de ce plan sera réalisé dans les instances de dialogue social.

Le ministre a également souhaité que le plan de transformation ministériel soit décliné au niveau régional. En plus des indicateurs nationaux (pesticides, dont glyphosate ; 50 % d'aliments bio ou local dans les cantines ; sécurisation des aides PAC), les DRAAF doivent définir des indicateurs pour leur territoire.

- **Modification de l'arrêté relatif à la désignation des DRAAF chargées d'une mission régionale ou interrégionale de surveillance phytosanitaire des forêts**

L'antenne Bourgogne-Franche-Comté du pôle Grand Est – Bourgogne-Franche-Comté devient l'un des six pôles du Département santé des forêts.

- **Projets immobiliers**

Suite au déblocage par le gouvernement, en juin 2018, d'une enveloppe financière importante pour « la réhabilitation des cités administratives en France » (BOP 348), la CFDT avait demandé au CTS d'octobre 2018 un point des différents projets en cours. Si certains projets avancent avec un minimum de transparence et de concertation avec les représentants des personnels, d'autres avancent dans le plus grand secret, comme celui concernant la Cité administrative de Toulouse. La CFDT souhaite avoir un nouveau point d'information sur l'état d'avancement des différents projets en cours.

Philippe Mérillon indique que les projets sont pilotés au niveau national par la direction de l'immobilier de l'État, en concertation avec les préfets. C'est aux préfets d'organiser la concertation locale.

- **Action sociale**

Depuis septembre 2018, en cité administrative, le reste à payer au restaurant inter-administratif est du simple au double pour les agents du MAA (même indice), selon qu'ils

sont en poste en DDI (simple) ou en DRAAF (le double !). Lors du dernier CTSD, vous sembliez découvrir cette situation et vous vous étiez engagé à porter le sujet auprès de la DSAF, afin de mettre fin à cette injustice le plus rapidement possible... nous sommes en juin 2019, et les agents des DRAAF payent toujours le double de leurs collègues affectés en DDI.

Le secrétaire général adjoint est conscient de cette situation injuste et assure la CFDT que le MAA fait ce qu'il peut pour faire avancer ce dossier.

- **Entretiens professionnels en DRAAF**

Philippe Mérillon précise que le bilan des réalisations a été fait. Il montre un taux de plus de 75 %, excepté pour 2 régions où des retards de transmission sont observés et une DRAAF pour laquelle subsistent des interrogations.

- **Projet Ibis et ouverture de Jitsi hors RIE**

Contrairement aux annonces faites lors du CTS d'octobre 2018, Ibis ne peut être déployé actuellement pour les DRAAF et les utilisateurs extérieurs au MAA ne peuvent toujours pas se connecter en visio sur le RIE.

- **Labels égalité professionnelle et diversité (handicap, discrimination...)**

Une enquête sur le fonctionnement du réseau ambassadeurs-référent régional est en cours.

- **Formation**

Selon les informations parvenues à la Certaines formations transversales deviennent impossibles à organiser faute de moyens mobilisables sur le BOP 333 et les formations métiers sont également de plus en plus difficiles à mettre en place... notamment sur le BOP 206 du fait de l'absence de correspondant formation à la DGAL. Face à ce constat (la

montée en puissance des formations organisées par la plateforme interministérielle), comment vont évoluer les DR-Formco ?

Philippe Mérillon souhaite insister sur l'enjeu majeur que représente la formation pour le ministère : c'est le levier indispensable pour maintenir les compétences.

Servane Gilliers-Van Reysel, adjointe à la sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales, souligne également que le rôle des DR-Formco a été conforté à l'occasion de leur dernier séminaire avec la DGER, avec une priorisation sur l'accompagnement personnalisé et le crédit personnel de formation (CPF).